



LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DE LA COVID 19 EN NOUVELLE-CALÉDONIE

M. Ardoino, IEOM - O. Fagnot, Isee

La crise sanitaire s'installe en 2021, avec des effets dont la nature change

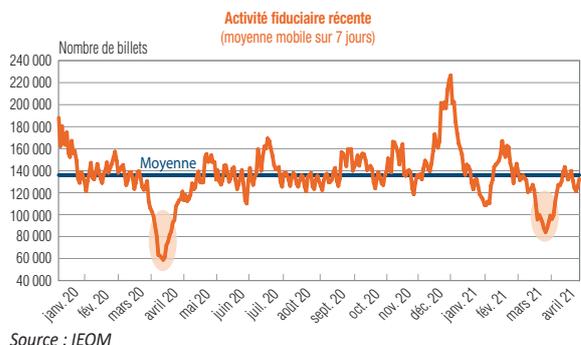
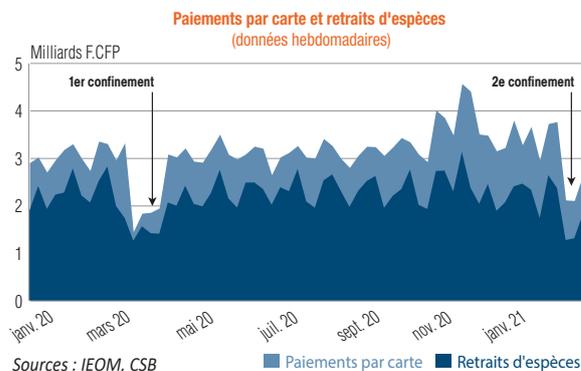
Encore absent des esprits avant 2020, le virus de la Covid-19 s'est installé et continue de frapper les économies et bouleverser les habitudes. En Nouvelle-Calédonie, l'objectif poursuivi de rester « Covid free », une quasi-exception à l'échelle mondiale, se traduit par le maintien de la fermeture des frontières depuis le 19 mars 2020 et la mise en place d'un protocole sanitaire strict pour les arrivées autorisées sur motifs impérieux¹. L'impact direct de ce confinement externe sur l'économie (arrêt ou ralentissement de certaines activités) par rapport à une situation sans crise sanitaire, peut être estimé autour de 30 milliards F.CFP en année pleine. En sus de cet impact, suite à la réintroduction du virus début mars 2021, le nouveau confinement interne² de la population de 4 semaines, du 8 mars au 4 avril 2021, a induit des pertes estimées autour de 20 milliards F.CFP. Ce nouvel impact estimé est moindre que pour le 1^{er} confinement³, le choc de confiance et la préparation des agents économiques étant bien différents. Au-delà des chiffres, les risques induits par cette crise, qui s'est installée dans la durée, deviennent plus prégnants, que ce soit pour les entreprises ou les finances publiques. Leur matérialisation dépendra largement du calendrier de sortie du confinement et du retour à la normale, mais aussi de la bonne adaptation des mesures publiques de soutien afin de rétablir la confiance et accompagner les arbitrages des agents économiques en faveur de la croissance.

Un impact direct du confinement interne du mois de mars 2021 moins important qu'en 2020

Les pertes directes de valeur ajoutée associées au mois de confinement⁴ sont estimées à environ 20 milliards F.CFP en 2021, soit un montant conséquent, mais moindre qu'en 2020 (pertes estimées autour de 34 milliards F.CFP). Comparables en termes de durée (4 semaines), le confinement interne de 2020 et celui de 2021 n'ont pas affecté l'économie dans les mêmes proportions, la situation en 2021 étant moins déconcertante (« déjà vu »), et moins paralysante.

À titre d'illustration, les versements de billets au guichet de l'IEOM, tout comme les paiements par carte bancaire, ont baissé autour de 30 % pendant le confinement de 2021, contre quasiment 50 % en 2020, lors du précédent confinement.

Par ailleurs, de manière encore plus rapide que l'année dernière (mise en place d'un confinement « adapté » jusqu'au 4 mai), la sortie du confinement s'est traduite par une normalisation des transactions qui ont retrouvé quasi immédiatement leur niveau tendanciel de ces derniers mois.



¹ Les arrivées se font sur demande et autorisation préalable du gouvernement, les personnes devant alors obligatoirement effectuer une quatorzaine réalisée dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement (avec un test de dépistage avant la sortie). Depuis la fin d'année 2020, un dispositif de quatorzaine payante a été mis en place pour les particuliers qui souhaitent rentrer plus rapidement.

² Tout comme pour le 1^{er} confinement de 2020, toutes les activités « non essentielles » ont été arrêtées, les vols suspendus, et les déplacements limités et contrôlés par une attestation de déplacement dérogatoire.

³ M. Ardoino et O. Fagnot, « Les impacts économiques de la Covid 19 en Nouvelle-Calédonie », Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-mer (Cerom), Novembre 2020.

⁴ Ces estimations de pertes mesurent l'impact du confinement strict de la population et ne prennent pas en compte les autres éléments ayant pu impacter l'activité de la branche (météo, mouvements sociaux...).

En l'espace d'un an, les entreprises (et travailleurs indépendants) se sont en effet préparées et adaptées (télétravail, ventes à distance, mesures sanitaires, etc.) et des protocoles sanitaires précis et spécifiques ont été mis en place afin d'assurer une continuité dans certains métiers.

La crise sanitaire pousse les entreprises à se transformer

Les bouleversements liés à la crise sanitaire de la Covid-19 ont poussé les entreprises calédoniennes à évoluer. 40 % des entreprises interrogées déclarent avoir modifié l'organisation du travail et 20 % ont digitalisé leurs relations commerciales. Cette digitalisation concerne plus particulièrement les entreprises du commerce et des services marchands. Dans une moindre mesure (1 sur 10), certaines entreprises ont mis en place des dispositifs permettant de réduire leur impact environnemental.

Ainsi, selon les estimations Cerom, le taux d'activité moyen pendant le second confinement interne s'établit autour de 72 % (contre 56 % estimé en 2020), un ordre de grandeur corroboré par l'enquête IEOM, à travers laquelle les chefs d'entreprises ont fait état d'une baisse de leur chiffre d'affaires de 22 % en moyenne pendant le mois de confinement.

Estimation des taux d'activité par branche en 2021

| Branches | Confinement | Sur l'année hors confinement |
|--|-------------|------------------------------|
| Agriculture et IAA | 91 | 99 |
| Construction | 80 | 100 |
| Industrie, énergie | 90 | 100 |
| Commerce | 51 | 97 |
| Services marchands | 53 | 91 |
| Administration et services non-marchands | 97 | 100 |
| Total | 72 | 96 |

Sources : Isee, Cerom

Unité : %

Un impact direct mensuel du confinement externe prolongé de même proportion qu'en 2020

Tout comme en 2020 depuis la fermeture des frontières le 19 mars, le confinement externe de la Nouvelle-Calédonie (prolongé au moins jusqu'à fin octobre 2021) conduit le territoire à rester isolé vis-à-vis de l'extérieur. Cette stratégie visant à rester « Covid free », entraîne le ralentissement ou la mise à l'arrêt forcé de certaines activités. C'est le cas notamment dans le transport aérien, les activités de croisières, de tourisme, etc.

Stratégie « zéro Covid »

Selon des études menées sur 37 pays de l'OCDE sur 12 mois, la stratégie « zéro Covid » serait plus efficace que les stratégies dites « d'atténuation » consistant à « vivre avec », tant en matière de santé qu'en matière économique. Elle est menée dans une minorité de pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Islande, le Japon, la Corée du Sud ou encore l'Écosse⁵.

Cette situation induit des pertes estimées autour de 30 milliards F.CFP sur l'année 2021⁶ (sous hypothèse d'un confinement jusqu'à fin décembre soit, en dehors du mois de confinement interne, 11 mois de confinement externe en 2021, contre 8 en 2020). Cet impact mensuel est proche de celui estimé en 2020 (entre 18 milliards et 28 milliards F.CFP de mai à décembre 2020⁷). Cette mesure du coût direct du confinement externe s'entend par rapport à une situation sans crise sanitaire, sachant que cette dernière impacte le tourisme mondial, le transport international ou encore les croisiéristes, que les frontières soient ouvertes ou pas. Cette mesure ne prend pas non plus en compte les effets de report dans certaines branches (cf infra).

La prolongation dans le temps de la crise sanitaire modifie sa nature

Au-delà de ces chiffres, plus d'un an après le début de cette crise sanitaire, le calendrier d'une normalisation est toujours incertain, ce qui en modifie la nature ainsi que les impacts. En effet, au fur et à mesure que la crise perdure, les importantes mesures de sauvegarde et de soutien (cf. Annexe) restent certes décisives, mais n'empêchent pas un essoufflement des acteurs économiques face à une crise initialement perçue comme temporaire. Outre cet impact sur le moral de certains agents économiques, l'installation de cette crise sanitaire dans la durée et l'absence de visibilité quant à la réouverture des frontières influencent également l'attractivité du territoire.

Les risques de pénurie de compétences et de spécialistes dans certaines branches se font sentir, dans un contexte où les flux migratoires étaient déjà défavorables (cf. recensement de la population 2019⁸). Certaines activités se trouvent par conséquent ralenties ou désorganisées. De la même manière, à l'échelle internationale, cette prolongation des restrictions génère des tensions sur les coûts et les délais d'approvisionnement qui peu à peu prennent le dessus sur la désinflation mondiale générée par l'ampleur de la crise internationale.

Les principales sources d'inquiétude des entreprises en 2021

Selon l'enquête du climat des affaires de l'IEOM, pour 2021, les sources d'inquiétude liées à la crise les plus présentes pour les entreprises concernent en premier lieu la difficulté de leurs clients et de leur trésorerie, mais aussi la prolongation des restrictions sanitaires et les difficultés d'approvisionnement. Dans une moindre mesure, les chefs d'entreprises se disent préoccupés par des difficultés liées à leurs collaborateurs (perte de motivation ou diminution de la productivité) et par la fin des aides.

Entreprises : d'une efficacité des mesures d'urgence vers l'apparition d'effets secondaires

En 2020, la sauvegarde de la trésorerie des entreprises, durement touchée par le choc d'activité lié au confinement strict, était la priorité afin d'éviter des effets en cascade (délai de paiement, défaillance, cessation, pertes d'emplois, etc.).

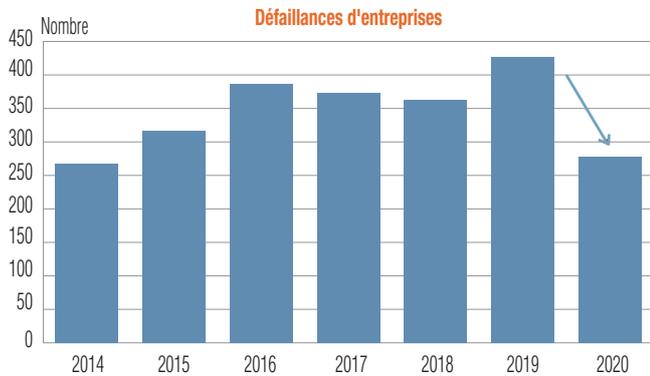
⁵ V. Guillotin, C. Lavarde et R-P Savary (au nom de la délégation sénatoriale à la prospective), « Crise sanitaire et outils numériques : répondre avec efficacité pour retrouver nos libertés », Rapport d'information n°673, Sénat, 3 juin 2021.

⁶ Sur la base d'une estimation du PIB 2020 prenant en compte les pertes estimées de la crise sanitaire.

⁷ M. Ardoino et O. Fagnot, « Les impacts économiques de la Covid 19 en Nouvelle-Calédonie », Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-mer (Cerom), Novembre 2020.

⁸ P. Rivoilan, « Après deux décennies de croissance, coup d'arrêt de la création d'emplois en 2019 », Synthèse n° 48 - Recensement de la population 2019, Isee, Mai 2021.

À cet égard, les données sur les défaillances (baisse de 35 % en 2020) ou encore sur les créances douteuses enregistrées par les banques de la place (+2,5 milliards F.CFP en 2020, un montant comparable à celui de ces dernières années) attestent de l'efficacité des mesures de soutien.



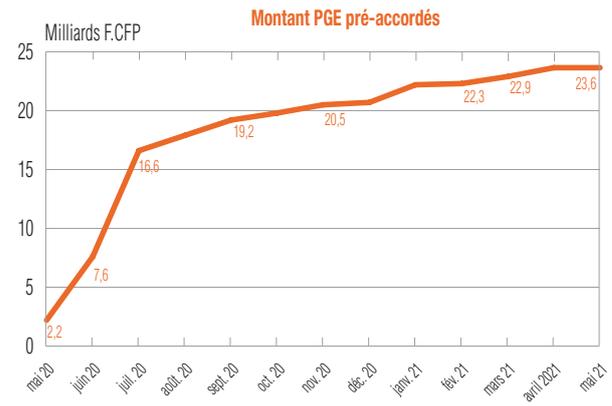
Source : IEOM

Sous forme d'aides, mais aussi de reports d'échéances et de cotisations ou encore de prêts spécifiques, ces dispositifs de soutien ont donc permis d'alléger et surtout de temporiser les tensions de trésorerie (y compris pour les entreprises déjà en difficulté avant la crise), mais ne sont pas sans effets sur la fragilité des entreprises.

Dans un contexte qui reste perturbé pour certaines entreprises, la question de la capacité de remboursement des PGE se pose⁹. L'essentiel des souscriptions ayant bientôt plus d'un an (19,2 milliards F.CFP à fin août), les préoccupations autour de la solvabilité des entreprises deviennent à nouveau plus prégnantes.

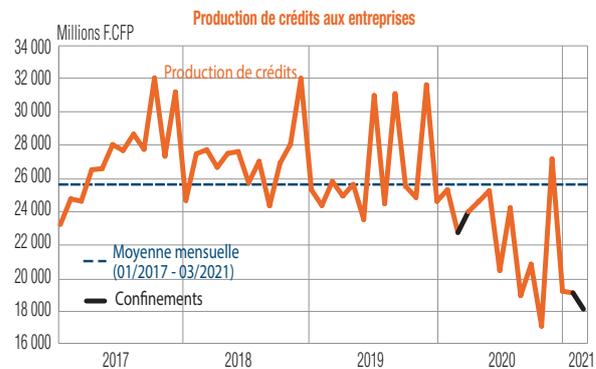
Cette problématique se matérialise également à travers les arbitrages induits par des taux d'endettement qui ne peuvent pas dépasser certains seuils sans compromettre la solvabilité. Ainsi, l'enquête de l'IEOM montre qu'au 1^{er} trimestre les entreprises ont davantage allongé les délais de règlement fournisseurs et/ou accéléré le recouvrement des créances clients (un quart et un tiers respectivement), que sollicité de nouveaux prêts bancaires (seulement 1 sur 10).

Ce moindre recours aux prêts, probablement motivé par une capacité d'endettement contrainte, est également observé par la faible progression des encours de PGE en 2021 (+3 milliards F.CFP sur 2021), malgré le nouvel épisode de confinement interne (même si les besoins sont probablement moins importants).



Source : Minefi

Enfin, depuis 2020, ce recours aux crédits de trésorerie (PGE), dans un contexte de faible visibilité sur l'avenir, s'est fait au dépend des crédits d'investissement (dont la production ralentit sensiblement), donc de la capacité des entreprises à financer leur croissance de demain (et *in fine* leur besoin en main d'œuvre).



Source : IEOM

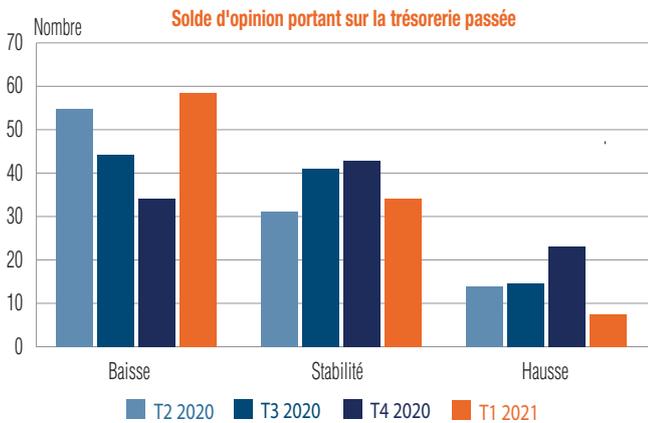
Compte tenu de l'inertie des ajustements économiques, la fin d'année 2021, et plus probablement l'année 2022, seront plus significatives pour juger de la matérialisation de ces risques sur les entreprises. D'ores et déjà, même si les niveaux d'alerte sont encore loin, certains indices sont à surveiller : selon l'enquête IEOM, au 1^{er} trimestre 2021, 30 % des entreprises craignent une défaillance dans les 12 mois, les créances douteuses des banques progressent de manière plus rapide (+1,5 milliard F.CFP au 1^{er} trimestre 2021, soit +4,5 milliards F.CFP sur un an), même si elles restent encore contenues rapportées aux encours. Enfin, selon l'enquête de l'IEOM, les jugements des chefs d'entreprises concernant

Les soutiens de l'État

Outre les PGE, le fonds de solidarité ou encore le prêt AFD garanti par l'État, la solidarité nationale prend forme à travers l'approvisionnement en vaccins, mais aussi l'octroi, en 2021, d'une aide exceptionnelle de 10 milliards F.CFP, destinée à financer une partie des dépenses exceptionnelles liées à la pandémie. L'action de l'État en soutien à l'économie se fait également à travers les contrats de développement (avenant de l'État qui porte l'enveloppe globale à 9,4 milliards jusqu'en 2022) et la déclinaison locale du plan France relance pour les Outre-mer (enveloppe totale de 1,5 milliard d'euros. Dès 2021, 1,6 milliard F.CFP de travaux au titre de la rénovation énergétique de ses bâtiments ont été annoncés). Enfin, la politique monétaire fournit également un instrument contra-cyclique fort, avec des mesures particulières accommodantes (nouvelles lignes de refinancement sur des durées plus longues, cf. Annexes) qui visent à créer les conditions favorables au bon fonctionnement du système bancaire afin de soutenir l'économie.

⁹ Prêt consenti par les banques aux entreprises de toutes tailles, quelle que soit leur forme juridique. Destiné à soutenir la trésorerie des entreprises, le PGE bénéficie d'une garantie de l'Etat à hauteur de 70 % à 90 % selon la taille de l'entreprise. Le prêt comporte un différé d'amortissement sur une durée d'un an, prorogable pour une année supplémentaire sur demande, et sa durée de remboursement pourra s'étaler de 1 à 5 ans.

la situation de leur trésorerie - et des délais de paiements - sont de nouveau très dégradés au 1^{er} trimestre 2021 : 3 entreprises sur 5 reportent une détérioration, soit plus qu'au 1^{er} trimestre 2020.



Source : IEOM

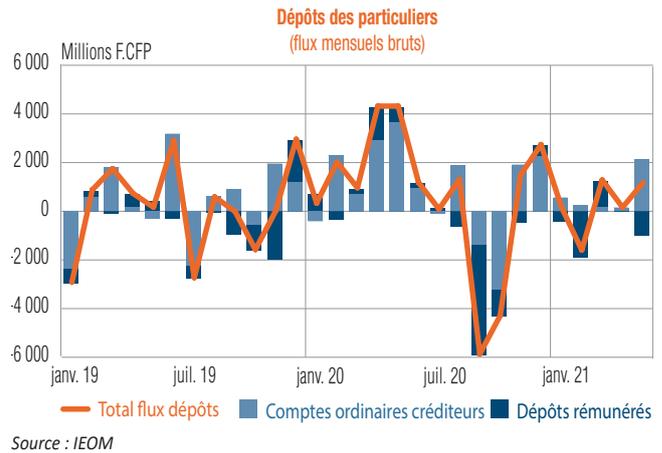
Une consommation des ménages incertaine, à deux vitesses

La consommation des ménages (deux tiers du PIB) a été plutôt résiliente en 2020, bénéficiant globalement des mesures de soutien et d'un effet de report sur le marché local induit par le confinement externe. Elle était également soutenue par un effet pouvoir d'achat favorable induit par les pressions baissières sur les prix, notamment de l'énergie (Indice des prix à la consommation : -0,5 % en moyenne en 2020), et des taux d'intérêts historiquement bas.

Or en 2021, à mesure que la crise se prolonge, mais de manière différenciée et désynchronisée à l'échelle internationale, ces stabilisateurs automatiques s'essouffent, voire s'inversent. C'est le cas notamment en ce qui concerne l'évolution des prix avec l'installation d'une hausse des prix alimentaires sur le territoire (+4,0 % en rythme annuel au 1^{er} semestre 2021, après +2,5 % en moyenne en 2020), qui ne sera certainement plus compensée par de la désinflation importée, les hausses de prix qui découlent de l'extérieur devenant tangibles : remontée rapide du prix de l'énergie (pétrole +50 % en 1 an, l'indice Bloomberg des prix des matières premières a ainsi bondi de 33 % depuis le 1^{er} octobre 2020) et des matières premières avec le redémarrage industriel chinois puis américain depuis le 4^e trimestre 2020, mais aussi renchérissement du fret maritime (*Baltic Dry Index*, l'indicateur qui reflète le prix du transport de vrac sec, a atteint en mai son plus haut niveau depuis 2010).

Par ailleurs, l'épargne accumulée - dite « forcée » - en raison du confinement interne (période de fermeture des commerces), et du confinement externe (impossibilité d'effectuer des dépenses à l'étranger) rend toujours possible une certaine résilience des dépenses locales (effet de report).

Pour autant, il est probable que la propension à consommer des ménages plus aisés, qui ont a priori constitué le plus d'épargne, soit plus faible et n'induit donc pas des dépenses dans les mêmes proportions.



Source : IEOM

À ce titre, les dernières données sur les dépôts des ménages dans les banques locales de la place calédonienne ne montrent pas, en 2021, malgré le confinement interne, de mouvement d'accumulation d'épargne comparable à celui de l'année précédente. En 2020 une épargne forcée de +9,7 milliards F.CFP s'était constituée d'avril à juin, dont une partie avait été consommée les mois suivants (notamment entre septembre et octobre). Le reste est encore une source possible de financement de la consommation pour les mois à venir, mais pourrait également être mobilisée sur d'autres placements.

En parallèle, la diffusion progressive dans le circuit économique des pertes de revenus des travailleurs indépendants et des salariés concernés par le chômage partiel covid-19¹⁰, même s'il est plus généreux, ainsi que de ceux qui ont perdu leur emploi (-910 emplois salariés privés en 2020¹¹), pourraient peser plus sensiblement sur la consommation globale.

L'équation complexe et délicate des finances publiques

Concernant les finances publiques, le prêt AFD de 28,6 milliards F.CFP garanti par l'Etat (différé de 2 ans, amortissable sur 25 ans), a permis notamment de financer les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire (cf. Annexe), mais se traduit également par un endettement accru de la collectivité Nouvelle-Calédonie (CNC), qui porte le prêt.

Les préoccupations sur la capacité de désendettement de la collectivité, ainsi que sur les modalités de prise en charge du service de la dette, deviennent plus prégnantes, limitant logiquement la possibilité de solliciter, si nécessaire, un nouveau prêt.

En 2020, les recettes fiscales se sont au final stabilisées grâce à un meilleur recouvrement¹² sur l'année. En 2021, l'équation budgétaire est sous contrainte mais sera aidée par le reste à verser du prêt AFD contracté en 2020 (5,6 milliards F.CFP) ainsi que la subvention exceptionnelle de l'Etat de 10 milliards F.CFP attribuée à la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la crise sanitaire.

¹⁰ Le chômage partiel Covid-19 prévoit une indemnité de 70 % de la rémunération brute, plafonné à 4,5 fois le salaire minimum (66 % du SMG horaire pour chômage partiel normal). À fin 2020, 1 513 salariés bénéficient de ce dispositif.

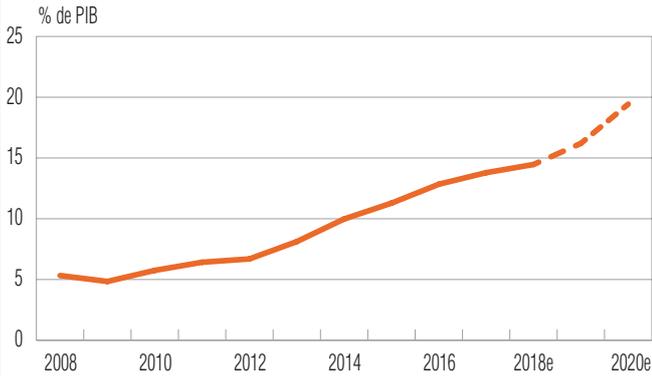
¹¹ « En 2020, l'emploi salarié est fortement impacté par la crise sanitaire », *Conjoncture Emploi salarié - Synthèse annuelle 2020*, Isee, Mai 2021.

¹² Les droits constatés baissent de 7 milliards F.CFP en 2020 à 184 milliards mais les recettes recouvrées nettes sont stables.

Dettes des administrations publiques sur le PIB

L'endettement des administrations publiques locales avoisine les 184 milliards F.CFP en 2020 (contre 163 milliards en 2019) et représente environ 19 points de PIB en 2020 (estimation IEOM), soit une hausse de 10 points en 6 ans (à titre de comparaison, en 2020, la dette des collectivités locales en Polynésie française s'établit à 111,4 milliards F.CFP en 2020 (contre 79,9 milliards en 2019), soit un poids en pourcentage du PIB également proche des 20 %). À cet endettement croissant s'ajoutent les engagements liés aux garanties apportées par les collectivités, sur des prêts octroyés aux entreprises de l'économie mixte.

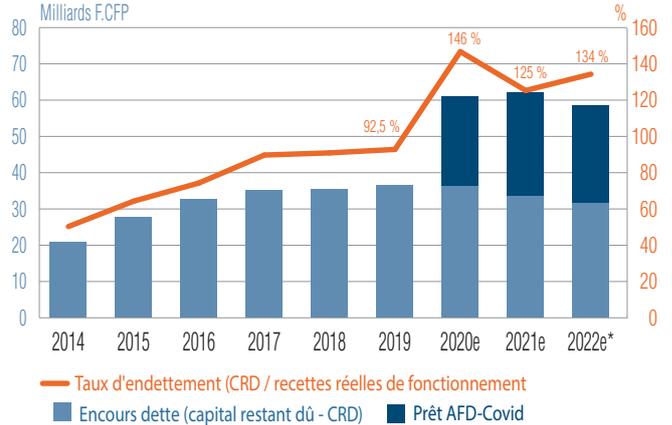
Dettes des administrations publiques locales



Sources : Isee, IEOM - Surf ; estimation IEOM

Du côté des dépenses comme des recettes, le calendrier sera déterminant : plus la crise perdure dans le temps, plus les dépenses liées à sa gestion seront importantes (réquisitions d'hôtels, chômage partiel notamment), et plus les recettes fiscales seront incertaines. Celles de l'impôt sur les sociétés notamment (30 milliards F.CFP en 2020), devraient être automatiquement impactées par la crise (sachant que 80 % des entreprises ont reporté un chiffre d'affaires stable ou en baisse en 2020, selon l'enquête IEOM).

Endettement de la collectivité Nouvelle-Calédonie



* sur la base d'une hypothèse de l'absence de nouveau prêt et de recettes de fonctionnement correspondant à la moyenne 2016-2019

Sources : CNC, IEOM, AFD

L'équilibre budgétaire des années à venir sera donc particulièrement délicat, dès 2022. L'absence de marge de manœuvre pourrait se traduire par des tensions et des arbitrages sur les budgets de fonctionnement et d'investissement des collectivités locales (respectivement 160 milliards et 44 milliards F.CFP en 2019), les communes étant les plus épargnées en raison des règles de répartition et du développement des budgets annexes.

Cette situation aggrave les déséquilibres structurels importants déjà existants avant la crise, dont les réponses passent par des réformes structurelles qui ne peuvent attendre mais qui sont peu populaires dans un contexte de ralentissement économique, notamment concernant les comptes sociaux.

Le défi des comptes sociaux

Tous les régimes sociaux de la Cafat présentent des soldes déficitaires, à l'exception du régime des prestations familiales. La situation financière du Ruamm continue de se dégrader (déficit de 7,1 milliards F.CFP en 2019) avec des difficultés de trésorerie extrêmement préoccupantes, induisant des décalages de paiement, et nécessitant l'octroi d'une subvention de l'agence sanitaire et sociale (4,5 milliards F.CFP en 2019) pour préserver la continuité du versement des prestations. Le régime des retraites, devenu structurellement déficitaire, puise dorénavant dans ses réserves, tout comme le régime chômage. Ces situations, déjà préoccupantes¹³, le sont d'autant plus que les évolutions démographiques et conjoncturelles sont défavorables. Afin d'assurer la pérennité du système de protection sociale, des réformes structurelles sont nécessaires. Fin 2020, le gouvernement a adopté par ailleurs un projet de délibération visant la création de l'agence pour le financement des déficits cumulés du Ruamm. En attente de validation par le congrès, cet établissement public, qui aurait pour mission de financer les déficits cumulés (33 milliards F.CFP à fin 2019) et de solder les dettes du régime - principalement vis-à-vis des hôpitaux et des provinces - serait alimenté par un emprunt garanti par l'État.

Dans cette même problématique, face à son déficit structurel (935 millions F.CFP en 2019 ; passage de 8 cotisants pour 1 pensionné dans les années 1990, à 2 cotisants pour 1 retraité en 2019), un projet de délibération pour un plan d'urgence de redressement budgétaire de la caisse locale de retraite (CLR), qui gère le régime de retraite des fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie, a été adopté par le congrès en mai 2021. Il prévoit l'augmentation des cotisations à hauteur de 2 % pour la part patronale et de 1 % pour les salariés. La part d'effort demandé aux retraités n'a pas été retenue mais reste à l'étude.

¹³ Début 2020, un prêt de 5 milliards F.CFP est accordé au Ruamm par les régimes vieillesse et prestations familiales. En outre, des mesures visant à économiser près de 2 milliards F.CFP par an sont présentées par le gouvernement : participation des professionnels à la maîtrise des dépenses, baisse de 3 % du budget de fonctionnement des hôpitaux, responsabilisation des patients (ticket modérateur, le déremboursement des médicaments à faible service médical rendu, transports en ambulance...). Le versement d'une subvention de 3,8 milliards F.CFP est également accordé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

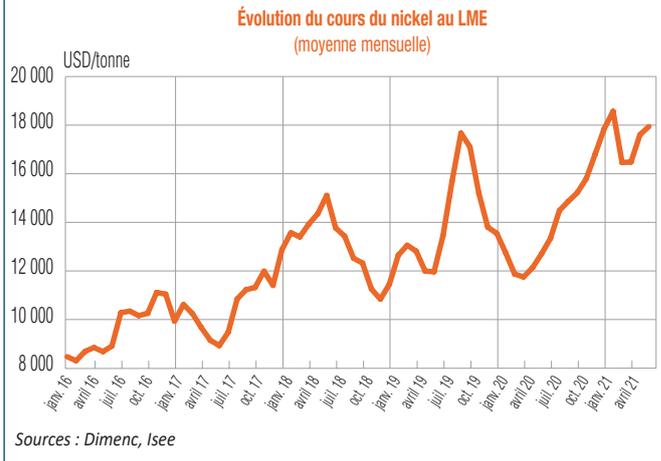
La crise de la Covid-19 amplifie les difficultés déjà existantes de l'économie calédonienne. Elle accentue également les disparités entre les entreprises, entre les secteurs et entre les ménages, impactés de manière très différenciée par cette crise atypique.

Outre cet aspect relatif à la stabilité sociale, encore difficile à cerner, l'étendue des impacts à court et moyen termes dépend encore du calendrier, toujours incertain, de sortie de confinement et de normalisation.

Compte-tenu de la fragilité de la situation de départ, et des défis majeurs à venir (3^e référendum, réformes structurelles), la capacité de rebond de l'économie - au-delà d'un rebond purement technique - est probablement moins importante qu'ailleurs. Pour autant, elle existe, d'autant plus qu'à travers cette crise sanitaire le territoire a montré sa capacité d'adaptation : modification des modes d'organisation du travail et de la production, développement de la digitalisation et optimisation/rationalisation des circuits et des ressources productives et humaines... Il a aussi montré son appétence à appuyer son développement sur la transition énergétique et numérique, secteurs qui bénéficient de soutiens importants et que la crise a stimulés.

Un cours du nickel favorable, qui profite peu au territoire sur la première partie de l'année 2021

Tout comme en 2020, la bonne tenue des cours du nickel apporte un facteur de résilience fort (cours moyen du nickel sur le 1^{er} semestre autour de 17 500 \$/tonne, soit +40 % par rapport à 2020), mais qui n'a pas pu être pleinement profitable pour le territoire au regard de la forte chute de la production et des exportations au 1^{er} trimestre (de l'ordre de 40 % pour le minerai comme pour les produits métallurgiques), en lien avec l'arrêt forcé de l'usine du sud, l'événement cyclonique et les fortes intempéries.



ANNEXE

Mesures de soutien et dépenses liées à la crise sanitaire 2020

Mesures de soutien

État

Prêts Garantis par l'État (22,3 milliards F.CFP d'octrois pour 1 320 bénéficiaires)
Fonds de solidarité (2,2 milliards F.CFP, pour 6 500 entreprises)
Médiation du crédit

Gouvernement

Chômage partiel renforcé (70 % de la rémunération brute, max. 4,5 SMG)
Délai de paiement des charges fiscales
Étalement du paiement et exonération des charges sociales

Provinces

Province Sud (plan d'urgence aux entreprises)
Province Nord (aide aux travailleurs indépendants...)
Province des Iles (dispositif spécifique de soutien...)

Autres

Banques (report exceptionnel d'échéances, PGE)
Chambres consulaires
OPT-NC (augmentation gratuite de la bande passante internet...)
Report paiement de factures, réglementation des prix ...

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - « Plan de sauvegarde de l'économie calédonienne »

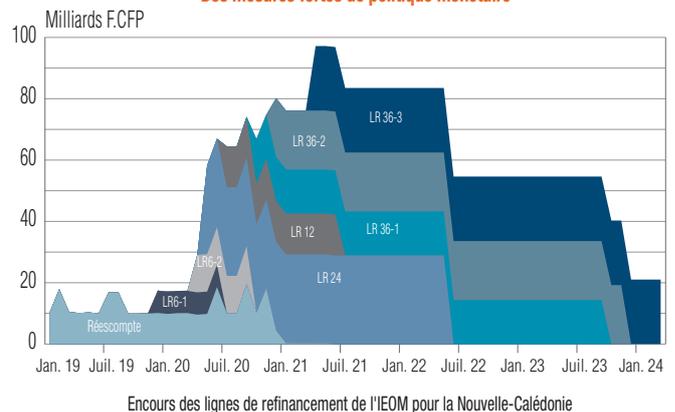
Dépenses de la Nouvelle-Calédonie

Milliards F.CFP

| | |
|---|-------------|
| Réquisitions d'avions | 2,8 |
| Réquisitions d'hôtels | 1,2 |
| Dépenses quatorzaines | 2,5 |
| Aides financières, dépenses sanitaires... | 1,1 |
| Chômage partiel | 5 |
| Subvention report de cotisations sociales | 3 |
| Reports et pertes fiscales | 7,6 |
| Total | 23,2 |

Source : DBAF - budget supplémentaire

Des mesures fortes de politique monétaire



Source : IEOM

Méthodologie

Les résultats présents dans cette publication proviennent d'une approche « production » de l'économie : le produit intérieur brut (PIB) calédonien est estimé à partir de la somme des valeurs ajoutées des branches qui le composent, augmenté des impôts moins les subventions sur les produits ;

- Les 6 niveaux concernés sont détaillés en 52 branches pour lesquelles un taux d'activité sur le mois de confinement mais aussi sur les 8 mois suivants est estimé sur la base d'un système d'information alternatif : enquête IEOM auprès de chefs d'entreprises incluant des questions sur l'impact de la crise Covid 19, sollicitation de fédérations, d'entreprises permettent des éclairages sectoriels et complétées par des éclairages d'experts sectoriels ;

- Les taux d'activités ainsi déterminés sont ensuite agrégés au niveau supérieur en utilisant le poids de leur valeur ajouté dans le PIB, permettant d'obtenir les 6 taux d'activité synthétiques ;

- Ces 6 taux principaux d'activités permettront ensuite le calcul de l'impact direct du mois de confinement sur le PIB en retenant le scénario médian, complété par l'impact sur les 8 mois suivants, en dégagant deux situations, la première étant celle d'une normalisation, la seconde, plus optimiste, celle d'un rattrapage dans certains secteurs.

LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DE LA COVID 19 EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Édition Août 2021 - ISSN : 0758-0029

Directeur de la publication : O. Fagnot (Isee)

Responsable de la rédaction : M. Ardoino (IEOM)

Conception graphique : C. Aluze, M. Guiseppi (Isee)

www.ieom.fr - www.afd.fr - www.cerom-outremer.fr - www.isee.nc

